



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	21/03/2016 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2016-02
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Laure Médot Marc Guérin Eric Debosque Viviane Cendra (20h20)	Dominique van Zuilen Francis Hutin Antoine Ferté Bertrand Pointier Nathalie Faccioli
Absents excusés	Silvie Szczuka ; Christine Franse ; Nadège Boin ; Benjamin Dubois	
Absente		
Procuration	Nadège Boin à Marc Guérin	
Secrétaire de séance	Laure MEDOT	
Début de la séance	19 h 30	
Fin de la séance		

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	10
Conseillers votants :	11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2016

Date d'affichage : 17 mars 2016

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mardi 1^{er} février 2016, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 9 février 2016 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 17 mars 2016, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 21 mars 2016 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 21 mars 2016 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 1^{er} février 2016.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure Médot, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Finances

11 – BP 2016

111 – Budget principal

112 – Vote des taux

113 – Budget assainissement

114 – Reversement excédent du budget annexe au budget principal

115 – Prise en charge par le budget annexe des frais mutualisés

12 – Mise à jour des tarifs

121 – Prix assainissement

122 – Tarifs salles

13 – USEDA

131 – Extension EP

132 – Borne recharge

14 – Demande de subventions

141 – Fonds de soutien à l'investissement

142 – FNADT

15 – Subventions associations

2 – Affaires intercommunales

21 – Transfert vers CCPVA compétences communication numérique et PLU

22 – Reprise compétence OPAH

23 – Groupement achat logiciels métier

3 – Personnel

31 – Suppression de postes

32 – Mise à jour tableau des emplois

4 – Divers

41 – RPQS assainissement 2015

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé			Vote de la délibération
			Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	
Nicolas REBEROT	20160321-035-01	Examen DIA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-036-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-037-03	Budget primitif 2016 M14	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-038-04	Vote des taux 2016	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20160321-039-05	Budget primitif 2016 M49	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-040-06	Reversement excédent du budget annexe au budget principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-041-07	Prise en charge par le budget annexe des frais mutualisés	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-042-08	Dépenses à imputer au compte « fêtes et cérémonies »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-043-09	Tarif redevance assainissement 2016	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-044-10	Tarif location des salles agents	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-045-11	Mise à jour des tarifs municipaux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité

Nicolas REBEROT	20160321-046-12	Extension réseau d'éclairage public RN31 et rue du cleux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-047-13	Pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-048-14	Demande de subvention Fonds de Soutien à l'Investissement : véhicule électrique	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-049-15	Demande de subvention Fonds de Soutien à l'Investissement : écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-050-16	Demande de subvention FNADT 2016 écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Patricia LUCOT	20160321-051-17	Subventions aux associations 2016	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-052-18	Transfert de la compétence communication numérique à la CCPVA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-053-19	Transfert de la compétence PLUi à la CCPVA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-054-20	Reprise de la compétence OPAH au SEPOAS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-055-21	Création d'un service unifié logiciels métier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-056-22	Suppression de postes	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-057-23	Mise à jour du tableau des emplois	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-058-24	Remplacement temporaire des agents	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-059-25	Acquisition terrains postes électriques	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20160321-060-26	Motion contre la fermeture de la trésorerie de Vic sur Aisne	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA – n°2016-035-01

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour cette vente, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2016-036-02

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049 et n° 2014-050 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 28 mars 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2016-030 du 12/02/2016 : Décision sur DIA
- B) Décision n°2016-031 du 04/12/2015 : Renouvellement adhésion AMF
- C) Décision n°2016-032 du 07/12/2015 : Rétrocession concession cimetièrè

- D) Décision n°2016-033 du 10/12/2015 : Concession cimetière
 E) Décision n°2016-034 du 10/12/2015 : Décision sur DIA

1 – FINANCES

11- Budgets Primitifs 2016

111 - Objet : Approbation du Budget Primitif principal 2016 – n°2016-037-03

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
 DECIDE

- de reprendre les résultats arrêtés au 31 décembre 2015
- d'approuver le Budget Primitif communal pour l'exercice 2016 conformément au tableau ci-annexé

BP2016 Ressons-le-Long COMMUNE DE RESSONS LE LONG

Page 1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	633 551,14	507 929,33
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		125 621,81
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		633 551,14	633 551,14

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	246 783,07	305 682,70
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	46 656,93	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 242,70	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		305 682,70	305 682,70

TOTAL

TOTAL DU BUDGET		939 233,84	939 233,84
------------------------	--	-------------------	-------------------

112 – Vote des taux

Objet : Vote des taux d'imposition communaux - année 2016 – n°2016-038-04

Rapporteur : Nicolas REBEROT

le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition de 2015 sur 2016 soit :

Taux de TAXE D'HABITATION	14.60 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	10.33 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	25.92 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	11.63 %

113 – Budget Primitif annexe assainissement 2016

Objet : Budget primitif du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2016 – n°2016-039-05

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget du service d'assainissement pour l'exercice 2016

-	<u>En fonctionnement</u> :	
	Dépenses :	319 719,18 €
	Recettes :	319 719,18 €
-	<u>En investissement</u> :	
	Dépenses :	623 814,99 €
	Recettes :	623 814,99 €

114 – Reversement excédent du budget annexe au budget principal

Objet : Reversement sur le budget 2016 de la commune de l'excédent 2015 du budget de l'Assainissement n° 2016-040-06

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'intégrer dans le Budget principal de la commune le résultat du budget annexe de l'assainissement après couverture du besoin de financement

PRECISE que le montant de la reprise s'élève à 6 701.33 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

115 – Prise en charge par le budget annexe des frais mutualisés

Objet : Prise en charge des frais de gestion courante et personnels du service assainissement budget 2016 – n°2016-041-07

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire rappelle que des frais de personnel et des charges générales sont imputables au budget annexe assainissement. Chaque année le conseil municipal est amené à évaluer les sommes devant faire l'objet de virement de crédits entre les budgets principal et annexe.

Considérant que lors de la création du service assainissement en 2008 il a été procédé à l'augmentation du temps de travail de la secrétaire en le passant de 30h à 35h hebdomadaires (5 heures sont donc dédiées au service), il est convenu de partir de la base de cette clé de répartition.

Le Maire propose que :

Pour les frais de gestion courante, le montant est évalué à **1 140 €** affecté en dépense à l'article 6287 au budget annexe et en recette à l'article 70872 au budget principal

Pour la mise à disposition de personnels avec véhicules et matériels, le montant est évalué à **21 300 €** affecté en dépense à l'article 6215 au budget annexe et en recette à l'article 70841 au budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les montants de prise en charge tels que repris ci-dessus.

Objet : dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » – n°2016-042-08

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

12 – Mise à jour des tarifs

121 – Prix assainissement

Objet : Tarif de la redevance assainissement 2016 – n°2016-043-09

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer pour 2016 pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif dont le traitement est opérationnel, (ou ceux raccordables dans les conditions fixées à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique) la redevance d'assainissement collectif des eaux usées domestiques comme suit :

Pour la part fixe :

· 60 € par an, soit 5 € par mois

et pour la part variable :

· 3,65 €/m³ d'eau rejetée dans le réseau d'assainissement.

122 – Tarifs salles

Objet : Tarif location de salles n° 2016-044-10

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- dit que seuls les agents municipaux relevant de la fonction publique territoriale effectuant au moins 20h hebdomadaires et ayant au moins 24 mois d'ancienneté pourront bénéficier d'un prêt annuel gracieux.
- dit que les charges resteront en sus et notamment la location de la vaisselle, le forfait nettoyage, l'électricité, assainissement.

Objet : Mise à jour des tarifs municipaux – n° 2016-045-11

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre à jour les tarifs à compter du 1^{er} avril 2015.

13 - USEDA

131 – USEDA : Extension EP 3 points (RN31) dossier 2015-0125-22-643

Objet : USEDA : Extension éclairage public 3 points : RN31 « La Vache Noire »(2) et rue du Cleux (1) dossier 2015-0125-22-643 – n°2016-046-12

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

- 1 mât*
- 3 lanternes*
- 3 consoles*

Le coût total des travaux s'élève à **8 966,01 € HT**

Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité/ à la majorité :

- 1) D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée

132 – Borne recharge

Objet : Installation borne de recharge pour véhicules électriques n° 2016-047-13

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la réponse favorable de la commune, l'USEDA envisage l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques « DIRVE02 ».

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité, décide

- d'accepter l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

14 – Demandes de subventions au titre du fonds de soutien à l'investissement

141 – Fonds de soutien à l'investissement

Objet : Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement pour la transition énergétique : achat d'un véhicule électrique n° 2016-048-14

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite de l'Etat pour son projet :

Acquisition véhicule électrique

Une subvention au titre dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement pour la transition énergétique, à hauteur de 45 % du montant H.T. de l'acquisition.

Objet : Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement pour l'aménagement d'un écoquartier n° 2016-049-15

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite de l'Etat pour son projet :

- **aménagement d'un écoquartier – travaux de la Tranche 1 (nord)**

Une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement pour le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, à hauteur de 79,17 % du montant résiduel de la tranche 1 des travaux.

142 –FNADT

Objet : Demande de subvention FNADT n° 2016-050-16

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite le FNADT pour son projet :

d'écoquartier – Travaux de la Tranche 1 (nord)

Une subvention au titre de l'appel à projets 2016 s'inscrivant dans le cadre de la thématique prioritaire

« **Les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires** : programmes visant à assurer une meilleure préservation des milieux naturels et des ressources ou à favoriser la mise en valeur du patrimoine naturel, social ou culturel ; grands équipements et actions permettant d'améliorer les services aux populations et aux entreprises »

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

15 – Subventions aux associations

Objet : Subventions 2016 aux associations – n°2016-051-17

Rapporteur : Patricia LUCOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2016 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

Tiers	Montant de la subvention – art 6574
Croq'livres	600 €
Association des Parents d'Elèves	200 €
Club Saint Georges	500 €
Soissonnais 14/18	100 €
ECVA	320 €
APCV	50 €
ASSOCIATION CANTONALE Loisirs et Culture	150 €

ACSCV	200 €
Les jardins vicois	50 €
Compagnie d'arc de Vic sur Aisne	150 €
ASSOCIATION DAUPHIN CLUB DU CANTON	50 €
CSVA	50 €
FAR FC	200 €
Comité d'Animation et des Fêtes	1 700 €
Site Nature Arlaines	50 €
ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS	30 €
ANPCEN	50 €
Jeunes sapeurs pompiers	50 €
Association des chasseurs	50 €
AOS	250 €
Coopérative scolaire maternelle	300 €
Coopérative scolaire élémentaire	1 200 €
Divers	400 €

TOTAL 7 000 €

Il est précisé que les montants ne seront versés qu'après réception des dossiers de demande de subvention de la part des associations.

2 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES

21 – Transfert vers CCPVA compétence communication numérique et PLU

Objet : Transfert de compétence «réseaux et services locaux de communications électroniques» à la CCPVA n° 2016-052-18

Rapporteur : Nicolas REBEROT

OBJET : Transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le transfert à la Communauté de Communes du pays de la vallée de l'AISNE de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle qu'elle est prévue à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Objet : Modification des statuts – transfert de compétence PLUi n° 2016-053-19

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal

APPROUVE le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace »

22 – Reprise compétence OPAH

Objet : Reprise compétence OPAH – n°2016-054-20

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de solliciter le SEP OAS afin qu'une procédure de reprises de la compétence OPAH soit lancée

23 – Groupement achat logiciels métier

Objet : mutualisation de services entre communes logiciels métier n° 2016-055-21

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1^{er}) d'approuver

- le principe d'une mutualisation entre les communes d'Ambleny, Berny-Rivière, Dommiers, Fontenoy, Morsain, Saint-Christophe à Berry et Ressons le Long ainsi que des EPCI s'y rapportant (SIVU, SIVOS, SIVOM) ;
- la mise en place d'une convention de mutualisation des logiciels métier entre les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- la création d'une Commission Mixte chargée du suivi de la mise en œuvre de la mutualisation conformément aux dispositions de la convention de mise à disposition et composée par les maires de chaque commune et les Présidents de chaque EPCI ;

3 – PERSONNEL

31 – Suppression de postes suite à changement de grade

Objet : Création et suppression d'emploi dans le cadre d'avancement de grade n° 2016-056-22

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal et à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, **à compter du 1er avril 2016** d'un emploi permanent à temps non complet (15.40 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial de 2ème classe
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (15.40 heures hebdomadaires) **d'adjoint technique territorial de 1ère classe**
- la suppression, à compter du **1er avril 2016** d'un emploi permanent à temps non complet (23 heures hebdomadaires) d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (23 heures hebdomadaires) **d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe**

32 – Mise à jour du tableau des emplois

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs – n°2016-057-23

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} avril 2016 :

Objet : Remplacement temporaire des agents – n°2016-058-24

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible conformément au modèle annexé à la présente délibération,

PRÉCISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4 – DIVERS

41 – RPQS assainissement 2015

Le rapport n'étant pas finalisé, sa présentation est reportée au prochain conseil municipal.

Objet : Acquisition terrains postes électriques n° 2016-059-25

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la poursuite de son programme d'enfouissement des réseaux électriques, deux transformateurs électriques cabines vont remplacer les postes transformateurs actuels sur poteau, nécessitant une emprise au sol supérieure à ce dont dispose le domaine public.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à prendre contact avec les propriétaires de terrains susceptibles d'accueillir un poste électrique, afin d'envisager l'acquisition par voie amiable des surfaces de terrain nécessaires à l'installation des postes.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour acquérir des parcelles d'environ 20 m² sur la base de 50 €/m².

Objet : Motion contre la fermeture de la trésorerie de Vic sur Aisne n° 2016-060-26
Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Vic sur Aisne au 1^{er} janvier 2017 et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,

- propose que l'Etat attende l'organisation du futur EPCI qui sera en mesure d'organiser un accueil des services des finances publiques au sein d'une MSAP,

DIVERS :

SIVOM : Bertrand Pointier annonce que les budgets du SIVOM de la Basse Vallée de l'Aisne seront délibérés le 30 mars 2016. Qu'à ce jour, cette vocation concerne 4 communes avec 2 installations sportives. La cotisation communale est en fonction du nombre d'habitants.

Réunion publique : au regard des réformes en cours et de l'impact qu'elles portent sur la population qui n'en a pas forcément la perception, le maire propose qu'une réunion publique puisse se dérouler courant juin. Ce sera également l'occasion de présenter les choix budgétaires actuels des élus, mais également de définir des orientations éventuelles.

La gendarmerie souhaite déployer le dispositif vigilance citoyenne sur le territoire.
Une rencontre avec le commandant de la BTP de Vic sur Aisne est prévue le 22 mars.

Le maire rappelle au conseil qu'un plan d'aménagement du carrefour de Pontarcher avait été transmis en décembre 2015. Par ailleurs, les DICT ayant été faites en même temps, les travaux devaient donc se dérouler en janvier/février 2016. Or, l'aménagement proposé ne convient pas au souhait des élus de voir une meilleure sécurisation du carrefour par un équipement qui permettra outre le ralentissement des usagers, de capter l'attention des automobilistes mais également de sécuriser la traversée nord/sud. Les services de l'Etat ont été saisis afin qu'une étude d'aménagement d'un carrefour giratoire puisse être réalisée.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la fusion de la CCPVA et de la CCVCFR, M. le Préfet convoque le 25 mars la CDCI qui pourra adopter un amendement au projet de périmètre originel.

Lors d'un précédent conseil, il avait été noté l'intérêt de participer à l'opération « un arbre pour le climat ». Même si celle-ci portait à la période de la COP21, cette idée a été reprise dans le cadre des NAP.

Eric Debosque s'interroge sur les travaux qui se sont déroulé rue de Villers. Le Maire répond qu'il s'agissait de travaux d'extension du réseau AEP permettant de desservir les résidents par la voie publique au sud plutôt que par des terrains privés au nord. Antoine Ferté fait remarque que l'entreprise en charge des travaux a également débouché la canalisation qui passe sous la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Ressons le Long, le 28 mars 2016

Le Maire,

Nicolas REBEROT